

DÉCISION N° 145 / 2024

confiant mandat spécial à Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

de confier mandat spécial à Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE, Conseillère métropolitaine pour participer au 10ème Sommet Européen des Régions et des Villes qui aura lieu les 18 et 19 mars 2024 à Mons (Belgique).

- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le

14 MARS 2024

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240314-Decis145-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

